

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom  
**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024**

Le 25 novembre 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Florian PARRA, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : M. Bernard GOLFIER, M. Loïc MORTHON, M. Anthony FAVIER et Mme Florence PAYS

Pouvoir : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE à M. Bernard GOLFIER à M. Florian PARRA

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire Générale

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Madame Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Matériel	02/10/2024	Signature d'un devis de 1 103,09 € TTC de CHASSAIN BIGAY pour l'achat d'une débroussailleuse STIHL
Association	07/10/2024	Arrêté n° 73/2024 portant ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'USL pour un repas Moules Frites le 12 octobre 2024.
Matériel	07/10/2024	Signature d'un devis de 781,60 € auprès de France Barnums pour l'achat de 20 poids en béton de 20 kg.
Personnel	08/10/2024	Arrêté n° 74/2024 portant attribution d'un congé de paternité à un agent du 04 au 18 octobre 2024.
Illuminations de Noël	17/10/2024	Signature d'un devis de 700,50 € de la Commune de Puy-Guillaume pour la pose des illuminations de Noël les 26 et 27 novembre 2024.
Ecole	18/10/2024	Courrier envoyé aux parents d'élèves des petites sections de maternelle concernant les problèmes liés à la propreté des enfants.
Personnel	06/11/2024	Arrêté n° 75/2024 portant avancement d'échelon à durée unique d'un agent à compter du 05 novembre 2024.
Association	06/11/2024	Arrêté n° 76/2024 autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'APE pour le repas dansant du 16 novembre 2024.
Personnel	08/11/2024	Arrêtés n° 77/2024 à 85/2024 portant attribution du Complément Indemnitaire Annuel à tous les agents.

Etat civil	08/11/2024	Arrêté n° 86/2024 portant délégation de signature à Monsieur Anthony FAVIER pour la célébration d'un baptême civil.
Ecole	13/11/2024	Signature d'un devis de KEOLIS pour les trajets pour se rendre à la piscine de Thiers du 12 mai au 27 juin pour un montant de 115,00 TTC par séance.
CCAS	15/11/2024	Signature par Madame Laurence SOULERAS du bon de commande pour les colis du CCAS pour un montant de 2 026,80 € TTC auprès de CBH.
Devis	22/11/2024	Signature d'un devis de 166,00 TTC pour l'achat de gouttières pour les barnums pliants auprès de INTEROUGE.

Monsieur le Maire explique que suite au courrier qui a été envoyé avant les vacances de la Toussaint aux parents des élèves de petite section, une réponse a été faite par une maman qui souhaite faire un recours auprès du tribunal administratif.

L'Association des Maires de France du Puy-de-Dôme a été consultée à ce sujet par Monsieur le Maire. Madame Laurence SOULERAS propose de mettre à jour le règlement en début d'année.

Monsieur le Maire fait le point sur les problèmes de coupures d'électricité sur la Commune. Actuellement un groupe électrogène a été installé pour alimenter les habitations pendant les travaux de réparation. Les travaux devraient durer environ 2 jours.

Monsieur le Maire explique qu'au vu des intempéries dans le Département, Monsieur le Préfet a demandé des groupes électrogènes à d'autres Départements.

### **Arrivée de Madame Astrid ZANUTTO à 20h11.**

#### II-1°) Modification des statuts du Syndicat Basse Limagne – Mise en place de délégués suppléants

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier les statuts du syndicat afin d'instaurer la désignation d'un délégué suppléant pour chaque délégué titulaire.

Ce changement est motivé, entre autres, par la difficulté croissante du Syndicat à obtenir le quorum lors des comités syndicaux. En effet le quorum est très souvent difficile à atteindre et les réunions doivent être reportées.

Monsieur le Maire indique que concernant les représentants de la Commune de Limons, il est lui-même le délégué titulaire et Madame Stéphanie BURIAS est sa suppléante.

Concernant la Communauté de Communes Plaine Limagne, il est le titulaire mais n'a pas de suppléant. Il propose d'en nommer un.

Madame Laurence SOULERAS se porte volontaire.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent les modifications des statuts du SBL.

#### II-2°) Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms Place de l'Eglise

Monsieur le Maire donne lecture du devis d'enfouissement des réseaux télécoms Place de l'Eglise.

Tranchée commune en domaine public à la charge de la Commune :

- 1 830,00 € HT soit 2 196,00 € TTC

Tranchée commune en domaine privé : à la charge du TE 63

Etude, fourniture et pose du matériel :

- 3 500,00 € HT soit 4 200,00 € TTC subventionnés à 40 % par le Département

Monsieur Florian PARRA indique qu'il est possible de faire des économies sur ce devis. La tranchée peut être réalisée par la Commune pour un moindre coût. Une partie du matériel peut aussi peut-être être posé par nos soins.

Il faut voir le métrage exact de la tranchée et voir avec le TE 63 les modalités pour faire les travaux nous-même.

Les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, les travaux d'enfouissement des réseaux télécoms Place de l'Eglise.



### II-3°) Travaux d'éclairage public Place de l'Eglise

Monsieur le Maire donne lecture du devis d'éclairage public Place de l'Eglise.

- Eclairage public :	18 743,43 € HT
- Coffrets marchés :	12 259,07 € HT
- Rabais de volume :	- 480,08 € HT
- Honoraires et imprévus :	3 477,57 € HT
Total HT :	34 000,00 €
TVA 20% :	6 800,00 €
Total TTC :	40 800,00 € + 1,68 € Eco-taxe

Le TE 63 octroi un fonds de concours d'un montant de 22 418,33 €

Reste à la charge de la commune : 18 383,35 €

Monsieur le Maire rappelle que le choix a été fait pour des lampadaires rouges.

### II-4°) Affiliation du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Auvergne Métropole au Centre de Gestion

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre position sur la demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Clermont Auvergne Métropole au Centre de Gestion.

Les communes membres du Centre de Gestion doivent donner leur avis sur cette demande d'adhésion.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent cette adhésion.

### II-5°) PLUiH – Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de débattre sur le projet du PADD du PLUiH.

Un compte rendu doit être établi après ce débat et envoyé à la CCPL.

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de texte concernant ce PADD.

Mme Laurence SOULERAS demande de rajouter dans le texte que les administrés sont pénalisés par la perte d'une grosse partie de leur patrimoine.

Mme Laurence SOULERAS souligne que les règles appliquées dans ce PLUiH sont faites pour les villes et non les villages.

M. le Maire précise qu'il l'a bien noté dans son texte.

M. Florian PARRA fait remarquer que ce projet enlève du patrimoine à des personnes et en rajoutent à d'autres ce qui est injuste.

Mme Laurence SOULERAS demande ce qui se passe si toutes les Communes ou une majorité votent contre ce projet ?

M. le Maire explique que cela retardera la validation du PLUiH de 6 mois mais qu'il sera quand même validé.

Il explique que si la CCPL vote contre le projet c'est l'Etat qui décide.

Il indique que l'Etat a le pouvoir de supprimer un document d'urbanisme s'il ne lui convient pas.

Le texte sera envoyé à la CCPL.

### III-1°) Lancement du projet de création d'un commerce :

Monsieur le Maire propose de lancer le projet de création d'un commerce.

Il propose de démarrer la consultation pour choisir un architecte avant la fin du mandat.

L'estimation total du projet s'élève à 1 million d'euros TTC

Le but est d'arriver à trouver un maximum de subvention, au moins 55 à 60 %.

Un bureau d'étude, SAISINA, a fait une proposition pour une aide à la maîtrise d'œuvre, AMO, afin de trouver des subventions (au minimum 50% du coût du projet) et pour des conseils pour faire des économies.

Le devis s'élève à 11 256 € TTC.

Mme Laurence SOULERAS demande plus de détails sur ce devis, limité à 3 dossiers ? 30 000 € de subvention ?

Elle se demande s'il ne faudrait pas un devis d'un autre bureau d'étude pour comparer ?

Mme Laurence SOULERAS pense que la Commune est capable de trouver seule 50 % de subvention.

Elle propose de voir avec l'Association des Maires pour nous guider et savoir où s'adresser.

M. le Maire estime que c'est compliqué de trouver 50 % de subvention.

Mme Astrid ZANUTTO indique qu'il avait été décidé de ne pas poursuivre le projet si le montant des subventions n'atteint pas 40 %.

M. le Maire explique qu'il faut même atteindre les 50 % pour poursuivre.

Mme Laurence SOULERAS propose de revoir ce devis et de demander un engagement à trouver 60 % minimum de subvention.

M. Florian PARRA indique qu'il est peut-être possible de baisser le devis en enlevant le montage du dossier.

M. le Maire explique que ce bureau d'étude est juste là pour aider à trouver les subventions.

L'architecte qui s'occupe de la maison des associations conseille de travailler avec une AMO pour un projet comme celui-ci.

M. le Maire propose de lancer le projet :

- Création d'un commerce, une boulangerie
- Création de 2 cabinets médicaux avec bureaux et salle d'attente
- A l'étage création de 3 appartements, un T2, un T3 et un T4.

Mme Laurence SOULERAS explique que le risque est de ne pas trouver de corps médical. Il faut également s'assurer que le boulanger reste.

M. Florian DE OLIVEIRA propose de mettre une clause spécifique dans le bail avec une durée.

Mme Laurence SOULERAS précise que le but est que le projet s'autofinance avec les loyers des logements et de la boulangerie.

Elle propose de s'assurer que s'il n'est pas possible de trouver un médecin, les locaux pourront accueillir d'autres activités.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent le lancement de ce projet de création d'un commerce.

### III-2°) Lancement des appels d'offre pour le choix de l'architecte pour le projet commerce :

Monsieur le Maire propose de lancer les appels d'offre pour choisir l'architecte qui sera en charge du projet de création d'un commerce.

Une réponse à l'appel d'offre avant Noël sera demandée et le choix de l'architecte se fera lors de la réunion du conseil municipal de janvier 2025.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent le lancement des appels d'offre.

### IV-1°) Création et Suppression de poste d'agent technique – Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire explique que le contrat de Kyllian RAMILLIEN se termine fin décembre. Il propose de le stagiairiser sur un poste à 27 heures à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Au terme de cette période d'un an et après la semaine de formation obligatoire il sera titularisé.

Madame Laurence SOULERAS donne lecture des simulations qui ont été faites pour le salaire. Le coût annuel pour l'employeur s'élève à 23 986 € pour un poste à 27/35<sup>ème</sup>, 28 905 € pour un poste à 30/35<sup>ème</sup> et 33 682 € pour un poste à temps plein.

Le budget ne permet pas d'augmenter les heures.

Les dotations de l'Etat devraient diminuer de 10 % et la commune devra aussi diminuer les dépenses de 10%.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent cette création de poste.

### IV-4°) Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le centre de gestion et fixation du montant de la participation :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie PRODEL.

Madame Sophie PRODEL explique que les communes ont obligation à partir du 1er janvier 2025 de participer à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

Le Centre de Gestion propose d'adhérer à une convention de participation.

Le montant minimal obligatoire pour chaque agent est de 7€ mensuel.

Madame Laurence SOULERAS indique que la participation des autres communes qu'elle a contactées s'élève entre 10 et 12 €, la CCPL participe à hauteur de 12 €.

Elle propose de participer à hauteur de 10 €.

M. le Maire indique qu'il faut faire des économies sur le budget et que pour commencer 7 € paraît déjà bien.

Mme Astrid ZANUTTO le rejoint.

Mme Laurence SOULERAS précise que c'est pour le bien-être des agents de la Commune.

M. le Maire propose de mettre au vote.

Avec 9 voix POUR et 1 ABSTENSION, le conseil fixe la participation à 10 € mensuel par agent.



## V-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

### Commission Finances et Affaires Générales :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Laurence SOULERAS fait le point sur le budget. Pas de dépassement dans les chapitres. Petit dépassement concernant la haie du parking Jules Barraud qui n'était pas prévue au BP 2024. Pour les frais de personnel le budget restant sera utilisé dans l'intégralité.

En investissement, une demande de déblocage du prêt va être faite. Les factures de la maison des associations arrivent.

Le budget assainissement est en déficit comme chaque année.

M. Florian DE OLIVEIRA fait remarquer que dans 2 ans l'assainissement ne fera plus partie des compétences de la Commune.

M. Le Maire lui indique que rien n'est sûr vu que le nouveau gouvernement a modifié les textes. La CCPL a déjà lancé les études mais plus rien ne l'oblige à reprendre la compétence.

Mme Laurence SOULERAS indique que lors du congrès des Maires de France, un mécontentement général s'est exprimé sur le changement de directive du Gouvernement. Des frais ont été engagés et risquent de ne pas être utiles.

### Commission Scolaire et Culturelle :

La Commission ne s'est pas réunie.

### Commission travaux, voirie, environnement et agriculture :

La commission ne s'est pas réunie.

Monsieur Matéo MOREL fait le point sur les travaux de la maison des associations qui se poursuivent. La dalle quartz a été faite, il faut attendre qu'elle sèche et qu'elle soit nettoyée pour voir le résultat.

L'entreprise PARRA va intervenir pour reboucher les tranchées avant le marché de Noël.

M. Florian DE OLIVEIRA demande à partir de quand elle sera fonctionnelle ?

Monsieur le Maire lui répond à la fin des travaux d'aménagement de la Place.

Mme Muriel DELAGE demande si une date est prévue pour les inaugurations ?

M. le Maire aimerait le faire courant juin 2025. Comme vu auparavant elle sera nommée Place Damien Parra.

M. Florian PARRA estime que les travaux seront réalisés rapidement mais que les délais pour les concessionnaires (télécoms, EDF...) peuvent rallonger la durée. De son côté il prévoit un début de l'aménagement pour février.

M. Florian DE OLIVIERA demande où en sont les travaux du nouveau cimetière ?

M. le Maire lui répond que les travaux sont terminés. Il faut maintenant s'occuper de l'aménagement et de l'accès sur le côté.

M. Florian PARRA explique qu'il faudrait installer une rampe d'accessibilité le long du mur.

### Commissions affaires économiques et nouveaux habitants :

La commission ne s'est pas réunie.

Monsieur le Maire indique que le Locker Mondial Relay fonctionne.

Concernant le marché de Noël, le montage des barnums aura lieu jeudi 05 décembre au matin.

Cette année il n'y aura pas de calèche.

Un père Noël a été réservé avec des lutins pour un coût de 380 € qui sera pris en charge par la Commune.

### Commission fêtes, sports et associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique que l'assemblée générale du comité a eu lieu. Madame Magalie DUMAS intègre le bureau à la place de Madame Marion MOREL.

### Commission CCPL :

Monsieur le Maire explique qu'il a été décidé lors du dernier conseil communautaire de créer une micro crèche à Randan, en effet il manque des places de garde. Le coût approximatif s'élève à 3 millions d'euros.

Madame Laurence SOULERAS rappelle que le goûter du CCAS aura lieu le 13 décembre après-midi, il sera ouvert cette année au plus de 65 ans.

## V -2°) Communications du Maire :

Projet agrivoltaïque : Une réunion sur le projet s'est tenue en mairie. Monsieur Sébastien MONTALBAN était présent. Il en ressort que la commune de Limons n'a plus vraiment son mot à dire sur ce projet.

La surface du projet a été réduite à 30 hectares.

Il s'agit de 30 hectares de terre agricole avec un peu de visuel.

Le projet étant en zone humide il est prévu de mettre des bovins et pas des ovins qui craignent l'humidité. Seulement aucun projet n'existe avec les bovins.

Le projet pourrait rapporter 12 000 € par an.

M. le Maire explique que lors d'une réunion de la CCPL il a été abordé un projet éolien.

Mme Laurence SOULERAS indique qu'une étude avait déjà été faite quand elle était élue à la Communauté de Communes Limagne Bord d'Allier, et à cette époque Limons n'était pas éligible au projet éolien pour diverses raisons (Natura 2000...)

Mme Laurence SOULERAS se demande si un projet éolien peut aboutir avec le projet de réserve naturelle nationale.

M. le Maire souligne que contrairement à la réserve naturelle, le projet de parc agrivoltaïque ou éolien apporte une entrée financière à la commune.

M. Sébastien MONTALBAN trouve inadmissible d'utiliser les terres agricoles.

M. le Maire indique que les installations garantiront un fonctionnement sur 30 ans mais qu'ensuite il n'y a une incertitude sur ce que deviendra le parc.

M. le Maire précise que le raccordement de ce parc agrivoltaïque engendrera environ 30 000 € de travaux avec un branchement prévu sur Saint-Yorre.

Le Parc serait clôturé sur une hauteur de 2 m. La chasse ne serait plus possible dans cette zone.

Monsieur le Maire propose de mettre aux voix ce projet.

Les élus se prononcent à la majorité contre ce projet avec 2 abstentions.

Prestations funéraires - Gestion du cimetière : Des devis ont été établis par Madame Anne-Laure CIBERT pour la gestion du cimetière.

Un devis de 500 € pour la création d'un règlement du cimetière.

Un devis de 200 € pour l'accompagnement annuel

Un devis de 250 € pour les conseils d'aménagement, d'entretien.

Il faut attendre la préparation du budget pour prendre une décision et voir ce qui peut être fait en interne.

La question sera posée pour le devis pour l'accompagnement annuel, à savoir s'il s'agit de 200 € mensuel comme proposé auparavant ou si c'est 200 € par an ?

Devis réparation hotte : Un devis pour la réparation du variateur de la hotte de la cantine a été établi d'un montant de 1 006.00 € TTC. Il sera programmé sur le budget 2025.

Devis changement robinet : Un devis pour le changement du robinet de la plonge de la cantine a été reçu, 525 € TTC. Monsieur le Maire propose d'attendre d'autres devis et de le signer le cas échéant.

Changement porte salle des fêtes : Un devis de l'entreprise GAMELIN a été établi pour le changement d'une porte à la salle des fêtes pour un montant de 4 776 €. Un autre devis a été demandé à l'entreprise Menuiserie Nouvelle. Le devis choisi sera intégré à la demande de subvention FIC 2025.

SOCAMA : Le rapport final du diagnostic assainissement sera présenté lundi 09 décembre 2024 à 9h30. Les 3 priorités qui ressortent de cette étude sont Le port de Ris, la station des Moussouves et le réseau rue du Bois et rue de la Rippe.

Raid Multisport Triathlon : Une demande a été faite par l'association Defft.sport pour le passage d'une manifestation sportive « RAID Multisport » le 8 mars 2025, qui souhaite stationner une centaine de véhicules au bord de l'Allier sous le pont, lieu où les sportifs arriveront en VTT et prendront des canoés.

Il propose de se renseigner un peu plus sur cette manifestation mais il n'est pas envisageable qu'autant de véhicules emprunte le chemin surtout au mois de mars.



### V -3°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE demande si des travaux sont prévus sur la Route Départementale vers les Jacquards, les accotements sont vraiment mauvais ? Monsieur le Maire indique qu'à sa connaissance rien n'est prévu par le Département.
- Suite à la demande des habitants des Moussouves pour l'installation de panneaux « ralentir enfants » et d'un support à vélo, des tarifs ont été trouvés à savoir 154 € HT par panneau et 149 € HT pour le support à vélo.  
Ils seront budgétisés en 2025. Il faut faire le tour de la Commune pour voir s'il n'en faut pas ailleurs.
- Concernant le conseil d'école des demandes ont été faites par des parents d'élèves pour modifier le passage piétons devant l'école et la mise en place d'un agent pour la sécurité. Ces demandes irréalisables n'aboutiront pas.
- Les enseignants craignent une possible fermeture de classe d'ici 2 ans suite à une baisse des effectifs. M. le Maire se veut rassurant il faut attendre.

**La séance est levée à 22h08.**



**Laurence SOULERAS**  
**Secrétaire de séance**



**Matéo MOREL**  
**Maire de Limons**